



COMMUNE DE BORCE

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 mars à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Philippe VIGNEAU, Maire-Adjoint,

Date de convocation du Conseil Municipal 03/03/2022

Présents : Jean-Claude Coustet, Jean-Vincent Salles, Philippe Vigneau, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, Alain Bouchu. Didier Sansot, France Lamothe, Mailis Flores

Absents :

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
En exercice 10
Présents 10
Votants 10

2022-07 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 Budget principal et budgets annexes (Espace Animalier, AEP).

Le Maire expose aux membres que les trois comptes de gestion ont été établis par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Il les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les trois comptes de gestion sont ensuite soumis au vote en même temps que les comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux ;

VOTENT les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2021 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- Compte de gestion Budget Espace Animalier :
POUR : 10 CONTRE : ABSTENTION :
- Compte de gestion Budget AEP :
POUR : 10 CONTRE : ABSTENTION :
-
- Compte de gestion Budget Commune
POUR : 10 CONTRE : ABSTENTION :

2022 -08 Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ESPACE ANIMALIER 2020

Après avoir reçu les explications nécessaires, les conseillers municipaux présents votent le compte administratif de l'exercice 2021 et arrêtent ainsi les comptes, il est précisé que le Maire s'est retiré au moment du vote.

Investissement :

Dépenses	prévu :	94 303.91
	Réalisé :	94 303.79
	RAR :	0
Recettes	prévu :	94 303.91

Réalisé 46 129.91

RAR : 0

Fonctionnement :

Dépenses prévu : 51 036.00

Réalisé : 2 859.52

RAR : 0

Recettes prévu : 51 036.00

Réalisé : 51 033.40

RAR : 0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement - 48 173.88

Fonctionnement 48 173.88

Résultat global 0

vote à la majorité : 09 pour : 09 contre : abstention :

2022-09 Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE AEP 2021

Après avoir reçu les explications nécessaires, les conseillers municipaux présents votent le compte administratif de l'exercice 2021 et arrêtent ainsi les comptes, il est précisé que le Maire s'est retiré au moment du vote :

Investissement :

Dépenses prévu : 179 449.31

Réalisé : 21 315.43

RAR : 0

Recettes prévu : 179 449.31

Réalisé : 179 449.31

RAR : 0

Fonctionnement :

Dépenses prévu : 49 421.98

Réalisé : 47 743.25

RAR : 0

Recettes prévu : 49 421.98

Réalisé : 47 743.25

RAR : 0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement 158 133.88

Fonctionnement 0

Résultat global 158 133.88

vote à la majorité : 09 pour : 09 contre : abstention

2022-10 Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2021

Après avoir reçu les explications nécessaires, les conseillers municipaux présents votent le compte administratif de l'exercice 2021 et arrêtent ainsi les comptes, il est précisé que le Maire s'est retiré au moment du vote.

Investissement :

Dépenses	prévu :	167 149.70
	Réalisé :	188 391.79
	RAR :	32 694.00
Recettes	prévu :	167 149.70
	Réalisé :	151 103.19
	RAR :	0

Fonctionnement :

Dépenses	prévu :	538 507.00
	Réalisé :	459 790.59
	RAR :	0
Recettes	prévu :	538 507.00
	Réalisé :	605 242.92
	RAR :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 37 288.60
Fonctionnement	145 452.33
Résultat global	108 163.73
vote à la majorité : 09 pour : 09	contre : abstention :

2022-11 AFFECTATION RESULTAT BUDGET ANNEXE ESPACE ANIMALIER 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe VIGNEAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 08/03/2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	48 173.88
- Un déficit reporté de :	0
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 173.88
- Un déficit d'investissement de :	48 173.88
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un besoin de financement de :	48 173.88

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	48 173.88
Affectation complémentaire en réserve (1068)	48 173.88
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 48 173.88

vote à l'unanimité : 10 pour : 10 contre : abstention

2022- 12 AFFECTATION RESULTAT BUDGET ANNEXE AEP 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe VIGNEAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice le 08/03/2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	0
- Un déficit reporté de :	0
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0
- Un excédent d'investissement de :	158 133.88
- Un déficit des restes à réaliser de :	
- Soit un excédent de financement de :	158 133.88

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : DEFICIT	0
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	158 133.88
vote à l'unanimité : 10 pour : 10 contre : abstention :	

2022-13 OBJET AFFECTATION RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe VIGNEAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice le 08/03/2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	67 891.62
- Un excédent reporté de :	77 560.71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	145 452.33
- Un déficit d'investissement de :	37 288.60
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
- Soit un besoin de financement de :	37 288.60

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent	145 452.33
Affectation complémentaire en réserve (1068)	37 288.60
Résultat reporté en fonctionnement (002)	108 163.73
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	37 288.60
vote à l'unanimité : 10 pour : 10 contre : abstention :	

2022-14 : DEMANDE DE L'AFP d'AUBISE DE REALISER DES TRAVAUX SUR LES TERRAINS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire informe le C.M. que l'AFP d'Aubise sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux, sur des terrains communaux pour créer et alimenter des abreuvoirs à Calit et à

Latta. Ces travaux visent à rendre possible ou à améliorer les conditions d'accueil des troupeaux. Outre leur intérêt pastoral, ces ouvrages contribuent à l'entretien des pacages et donc à la lutte DFCI en encourageant le bétail à y séjourner. L'acquisition, l'installation et l'entretien de ces deux ouvrages seraient entièrement à la charge de l'AFP, qui en conserverait la propriété.

1° L'AFP propose d'équiper le fond de vallon d'Aubise d'un abreuvoir à Calit, sur une parcelle privée dont le propriétaire a donné son accord. Cet abreuvoir serait alimenté *via* une canalisation enterrée, à poser également aux frais de l'AFP, par le trop plein du captage communal, en accueillant une partie de l'écoulement rejeté par le captage dans un collecteur 50 cm x 50 cm, trop plein repris à l'extérieur de l'ouvrage d'eau potable, sans contact hydraulique ni contamination possible. La canalisation passerait sur la parcelle B 465, peut-être à l'angle de la parcelle B 207 selon la faisabilité du terrain.

2° À Latta, l'AFP entreprend cette année de rendre une ancienne pâture à sa vocation : débroussaillages de sentiers d'appui réalisés, écobuage programmé, en vue d'installer du gros bétail sur ce secteur. Un abreuvoir est absolument nécessaire pour fixer le bétail sur cette zone. Il serait implanté sur une parcelle privée (accord du propriétaire acquis) mais alimenté par un captage communal en désuétude, qui ne sert pas à l'alimentation humaine.

Après en avoir longuement discuté avec les conseillers présents ;

Le conseil municipal ;

DECIDE d'autoriser l'AFP d'Aubise à réaliser une alimentation enterrée sur les parcelles B 465 et B 207 et le regard de récupération du trop-plein.

AUTORISE l'AFP d'Aubise à réhabiliter le captage tombé en désuétude à Latta, afin d'alimenter l'abreuvoir qui sera installé sur une parcelle d'un privé.

Il est entendu que tous les frais et l'entretien de ces deux réalisations seraient supportés par l'AFP ;

RAPPELLE à l'AFP que ces deux réalisations seront à usage exclusif du bétail

vote à l'unanimité : 10 pour : 10 contre : abstention :

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 16 h 30

Affiché le 09/03/2022